NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 8 Brumaire.

(Ere Valgaire)

Samedi 29 Octobre 1796.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

Extrait d'une lettre écrite de Breseia, le 9 octobre.

La division de Massena marche sur Trieste, pour acheyer de détruire les restes de l'armée autrichienne sous les

ordres de Colly.

Depuis les grandes affaires du blocus de Mantoue, il ne s'est rien passé à l'armée. Wurmser fait de tems en tems des sorties pour avoir du fourrage ; il a été obligé de rentrer précipitamment avant-hier, en laissant près de 200 prisonniers & plusieurs voitures chargées. On ne peut pas fixer l'époque de la reddition de cette place; mais encore huit jours, & la superbe cavalerie qui y est renfermée sera entierement détruite. On croit qu'il y a encere beaucoup de vivres, mais ni vin, ni fourrage. C'est Kilmaine qui commande le siege. Vaubois contient le Tyrol avec une division de 10 mille hommes, & Valette est retourné près de lui. La division d'Augereau est à Véronne. Nous avons actuellement une ligne de quatre places qui, sans être bien fortes, peuvent toutes soutenir des sieges de trois semaines ou d'un mois avec très-peu de garnison: elles ent été bien munies d'armes & d'approvisionnemens; & si, au moment de la défaite de Wrimser, on avoit jetté seulement 500 hommes dans Legnago, il n'a-voit plus de retraite; il étoit obligé de mettre bas les armes.

Je ne puis voir sans douleur le peu de soin que l'on prend de nos soldats malades : les hépitaux sont très-mal tenus. Dans cette administration comme dans toutes les autres, l'intérêt public est sacrifié à la cupidité & aux dilapidations de tout genre, &c.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 14 octobre.

Des avis des Pétersbourg nous donuent la certitude du prochain mariage du roi de Suede avec la princesse Alexandre Pawlowna, fille aînée du grand-duc de Russie. Une feuille publique de nos environs s'exprime à ce sujet de la manière suivante:

« Il ne pareît plus douteux qu'une princesse russe ne monte sur le trône de Suede, ainsi qu'il avoit déjà été se convenu entre l'impératrice & le feu roi Gustave III.

» Mais l'impératrice assignera à la princesse de Mecklem-» bou g la même pension qu'il étoit d'usage de donner » à une reine douairiere de Suede, & ce en considération » de sa renonciation à la main da jeune roi. Le couronnen ment solemnel aura lieu dans trois mois ».

ZÉLANDE.

Extrait d'une lettre de Flessingue, du 23 octobre.

L'arrêté du directoire exécutif, qui défend l'entrée des marchandises anglaises dans tous les ports de la république, n'a pas encore été publié à Anvers. Plusieurs vaisceaux chargés de casé, aucre, &c. sont entrés dans ce port, & seront suivis de beaucoup d'autres. Les négocians des différentes villes de la république batave ont demandé par une adresse le rapport du décret du 16 septembre. On se flatte qu'il sera au moins corrigé.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 4 brumaire.

Les différens mouvemens que font les troupes françaises sur le Rhin, annoncent une grande incertitude dans les plans. Les Autrichiens paroissent être en forces dans les environs de Mayence; ils obligent les Français à évacuer tout le pays situé entre le Rhin & la Nahe; ils s'emparent de Lautern, d'Alsey, de Bingen & du camp retranché en avant de cette ville. Les généraex français font marcher jour & nuit des troupes sur le Handsruck. Aujourd'hui, que l'état des choses n'a point changé, que l'ennemi menace toujours de passer la Nahe, les divisions des généraux Bernadette & Championnet sont détachées en toute diligence pour se sendro à Andernach , Bonn & Coblentz. D'une autre part, les avant postes français qui avoient été poussés au delà de la Sing, viennent de se replier à l'approche de ceux de l'ennemi : les Autrichiens sont revenus de ce côté de cette riviere, & ils ont même poussé leurs patronities jusqu'auprès du camp français, qui est en avant de Mulheim. On regarde le reste de la campagne comme perdu, & l'on craint que tout plan pour remarcher en avant ne soit impraticable, dans un moment où l'indiscipline n'est point encore réprimée parmi les troupes.

Le général Beurnonville & le commissaire du gouvernement Alexandre sont toujours à Cologne, où ils travaillent nuit & jour à extirper les abus nombreux qui ent été la cause des malheurs de l'armée. L'épuration qu'ils ont entreprise tombe sur toutes les classes de

été.
relatif à
partemens
eu, & se
dit qu'on
ntre l'in-

ices, le

annulle, tés pris citoyens vant les

conseil ordonne ment de suspend

essidor.

éral, le

pté avec présenté les marl'importextuel-

qui auto-

& à les

ndre une

le que la

approuver

moyens
la patrie.
commisplus de
Olivier-

1, 2 s. 6 d; ...5 l. 6 s. s. 6 d. à 5 s. .11 l. 8. s; 33 l. 15. s. 4 s., 13 \(\frac{1}{2}\), 9, 8 \(\frac{1}{2}\).

360 liv. — 17 d. — Marseille,

litiques,

fonctionnaires attachés à l'armée; ce qui leur suscite une foule d'ennemit irréconciliables : une terrible cabale s'est formée contre Beurnonville; elle expédie, dit-on, chaque jour aux m nistres & au gouvernement des plaintes ameres contre ce brave officier, ami de l'ordre & de la justice. Il vient de faire une nouvelle opération qui excite les plus grands murmures. Il a ordonné une revue genérale & sévere de tous les chevaux qui sont de service effectif; cette mesare l'a convaiscu de l'insigne friponnerie dont se rendent coupables des généraux même, en prenant des fourrages pour deux ou trois fors plus de chevanx qu'ils n'en ont, ou qu'ils ne doivent avoir. La punition a suivi de près la preuve de cet abus; tous les officiers, employés & généraux hors d'activité ont été déclies du droit de toucher des rations. Il n'est pas douteux l'sprès cela que Bournonville ne soit bientôt dépeint au directoire comme un royaliste, complice de Dimouriez ; & la pieuve en sera qu'il n'aime par les frirons.

Quant au pont de bateaux de Neuwied, en grande partie brisé par la crue excessive du Rhin & les radeaux lancés contre lui par les autrichiens, l'on travaille en ce moment à le rétablir avec toute l'activité possible. Les débris de ce pont ont été chariés jusqu'à Cologne,

où le pont de bateaux les a arrêtés.

Le général de division Kleber, que l'en assure être noumé par le directoire exécutif au commandement en chef de l'armée de Sambre & Meuse, est allemand; il a servi long tems dans le régiment autrichien de Wurtemberg, & il y étoit lisutenant quand il fut obligé de le quitter. Dans la révolution belgique, ayant montré de la prédilection pour les patriotes, ainsi que le colonel du mêuse régiment & deux capitaines, on leur donné le choix ou d'abstidonner le corps ou bien d'être envoyés sur les frontières de la Turquie pour y servir dans des régimens qui y étoient en garnison. Le capitaine Soveau, officier sans-fortune, fut le seul qui accepta ce d'rnier parti; les autres se retirerent & Kleber passa en France, où il est paivenu par ses talens & sa bravoure aux premiers giades minitaires.

La commission militaire établie ici vient de condamner à la déportation quatre émigrés français, qui avoient été arrêtés cherchant à rentrer dans leur patrie.

FRANCE.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Le général en chef de l'armée du Nord, et provisoirement de celle de Sambre et Meuse, au directoire exécutif.

Au quartier-général de Mulheim, le 2 brumaire, an 5. Citoyess directeurs, l'armée de Sambre & Meuse, attataquée sur son centre, vient de faire la défense la plus belle. La crue increy hie des caux, occasionnée par douze jours de pluie, avoit fait romure nos ponts sur la Moselle; ceux-ci, portés par la rapidité des caux, cont vouus rompre ceux qui se trouvent entre la rive gauche du Rain & l'isle de Neuwied; & cette isle, comme la rête du pont, étoit depais quelques jours sans communication avec la rive gauche. L'ensemi, qui avoit fait un faux mouvement dans le Handaruck, a eru m'en avoir fait faire un, & ignorant qu'une partie de l'aîle droite étoit en mesure d'appuyer les troupes qui sont aux ord es du général Ligauville, & celles qui sont au pent de Neuwied,

il a profité de la rupture des ponts pour tacher de s'emparer de la tête du pont & de l'isle, & pour tourner la division Grenier, qu'il a cru isolée : il a, en conséquence, effectué six petits débarquemens sur divers points, depuis Andernach jusqu'à Bacharach , dans l'espérance d'y attirer partie des troupes de la division Grenier, & que ce général dégarniroit la tête du pont & l'isle; mais le général Kleber, par ses sages dispositions & par une suite des dispositions générales de l'arméel, a non-seul ment déjoué ses projets, mais il a fait couvrir de gloire les troupes qui ent soutenu toutes ses attaques. Le général de division Grenier & le général de brigade Olivier se sont jetes dans les ouvrages de l'isle & de la fête du pont, où, par leur sang-froid & leur intrépidité, ils ont inspiré l'audace & la confiance aux troupes qui avoient à combattre les colonnes ennemies devant elles, & qui avoient derrière elles un fleuve, sans pont de retraite. A peine les débarquemens ont-ils été offectués, que l'ennemi s'est présenté en sorce sur la tête du pont, sur laquelle il a fait pleuvoir les bombes, les obus, les boulets & les balles, en jetant des cris effroyables. Nos troupes, calmes & sens craindre le danger qui les menaçoit, n'y ont iépondu qu'en lançant les foudres de la tête du pont, & dans un instant les colonnes ennemies ont été obligées à la retraite, après avoir laissé la plaine jonchée de morts & de blessés.

Le général Championnet, chargé de repousser les troupes qui débarquoient sur Nondorff, & de surveiller les ouvrages du pont de Mosel-Weis & Petersberg, comme de Metternich & autres, a exécuté ses mouvemens avec agtent d'activité que d'audace. La précision des ordres du générat Kleber à donné lieu au résultat suivant : tout ce qui a débarqué de la part de l'ennemi a été tûé, fait prisonnier ou noyé; 600 prisonniers armés & 400 blessés sont restés en notre peuvoir sur la rive gauche. On estime à 3 ou 400 les noyés; & la perte de l'ennemi doit être énorme sur la rive droite, dans la plaine en face de la tête du pont, où l'artillerie a fait un feu inimaginable, &c.

Signé, Berrnenville.

De Paris , le 7 brumaire.

La déclaration de guerre de l'Espagne contre l'Angleterre est datée du palais de Saint-Laurent, le 5 octobre 1796. Sa majesté cathotique y fait l'énumération de tous les gricfs qu'elle a à alléguer contre le gouvernement britannique, & qui ont motivé & son altiance avec la république française & la guerre qu'elle se détermine à déclarer à l'Angleterre. Le défaut d'espace ne nous pe met pas de donner ioi celte piece en entier.

DES NÉGOCIATIONS DE PAIX.

La publicité donnée su premier acte de négociation entre la France & l'Angleterre office à l'Europe un spectacle digne de toute vou attention; elle formera une époque intéressante dans son histoire. Souvent un changement apporté dans le système militaire dérange toutes les combinaisons commes, jusqu'à ce que d'autres nations ayent été foréées de l'adopter. Que doit-on augurer des éféts d'un changement qui s'annonce dans la marche diplomatique? La publicité semble appetiée pour donner su secours à la bonne for ; elle est Pégide naturella d'un gouvernement qui, dédaignant d'emp'oyer la ruse, craint d'en être la victime. Des pieces importantes viennent d'être

cremic C'est clarer cois à aucan présent la paix il augren Eur la bien poera tion pas aucen Possa a coise. En par le

umise

d'obten de met ples d'observe toujour mieux injurie fidre à Je n que le paix; l'attre promis nées e luttant age à cernois

quoi f quoi f expédi toit pa Un vernen Richer Enfa

pagne convicses for rique, ranée; avanta porter

ennen Ce parade fiter r de s'emumises au jugement du public. Gardons-nous de ressemer à ces hommes inconsidérés, qui, fiers d'être appellés ans une grande contestation, venteur parté & leur pénétration en décidant au hasard & dès les as une grande contestation, veulent prouver leur saremiers mots.

C'est pourtant un devoir & sur-tout un plaisir de déarer que dans cette circonstance le gouvernement franais à montré plus de prudence & de dignité que dans ucen des actes diplomatiques qu'il a publiés jusqu'à résent. Nous avons sans cesse demandé au gouvernement paix. A mesure qu'il en manifestera mieux le desir, augmentera sa puissince au-dedans & sa prépondérince en Europe'; car tous les intérêts sont à la paix & toute bienveillance sera pour celui qui la voudrà & la proera avec modération & avec dignité. Heureuse posiion pour un gouvernement que de trouver sa gloire & prireté dans sa honne foi! S'il est un moyen de vaincre sureté dans sa honne foi! S'il est un moyen de vaincre Angleterre, c'est d'être plus juste & plus sincere qu'elle. est ainsi qu'il est beau de représenter la nation fran-

En supposant que la négociation cût été commencée ar le gouvernement anglais, sans un desir sincere 'obtenic la paix de l'Europe, il est possible de le forcer mettre chaque jour plus de colinité, je dirai même es de bonne foi dans ses propositions. Mais je dois bserver ici que rien n'est moins adroit que de dire toujours à son adversaire qu'il veut tromper, qu'il vaut eux délourner sa ruse que de la proclamer en termes hjerieux; & qu'enim on rant marre. Il reproche. jurieux ; & qu'enfin on fait naître la pensée de la per-

Je n'ai point craint d'avancer, il y a quelques jours, ue le gouvernement d'Angleterre est fort intéressé à la pax; les événemens qui viennent de s'écouler sont de nature à lui rendre cet intérêt plus sensible. M. Pitt avoit romis au parlement la prochaine destruction de nes ardes en Allemegne; & pendant qu'il parloit, Moreau, uttant à-la-fois contre tous les obstacles, ouvroit un pasage à son armée, à travers des armées ennemies qui le moient, l'attaquoient sur tous les points, lui coupoient outes ses communications; Moreau fixoit la victoire jusues dans cette retraite que la nécessité lui commandoit: lori use & mémorable époque pour cette armée. Pouruoi faut-il que l'indiscipline qu'elle montre après cette pédition vienne souiller les trophées qu'elle en rapporparmi nous?

Un autre événement plus directement funeste au gournement auglais, c'est le ravage porté par l'escadre de ichery à Terre-Neuve & dans les pêcheries anglaises.

Enfin n'oublions pas la necessité où se sont treuvés les g'ais d'évacuer l'isle de Corse, à l'instant même où ils flattoient d'obtenir de nous des restitutions, en nous aisant à leur tour celle d'un département dont la possesson est si chere à notre commerce & à celui de l'Esagne dans la Méditerranée. Je sais que peut-être il onvient mieux au gouvernement anglais de réunir toutes ses forces contre l'Espagne en l'attaquant dens l'Améique, que de la combattre sans utilité dans la Méditeranée; mais il résulte toujours de ces mouvemens, un vontage précieux pour nous, & un avertissement de orter au loip notre surveillance sur les desseins de nos ennemis.

Ce n'est plus le moment, pour nous, de faire une vaine arade de ces avantages récens, c'est le moment d'en pro-

Lisez le mémoire présenté par le lord Malmesbury, & vous verrez que le ton en est beaucoup moins tranchest & moins impérieux que les propositions qui turent présentées l'année derniere par M. Wickam, Notre situation politique parcit donc améliorée; mais puieque nous voulons rendre publiques les négociations, nous allons être jugés par l'Europe , non pas sur l'éclat de nos victoires , mais sur notre amour pour la paix. Quelque soit a jourd'hui le système de nos alliances nouvelles, en dernier résultat, cette paissance aura le plus d'alliés qui montrera le moins d'ambition, qui se rendra le moins redontable. C'est le bon ginie de la France qui a inspiré à son gouvernement. la pensée de cette publicité. Il a mis par ce seul fait une barrière insurmontable à l'amour immodéré des conquêtes.

Que penseroit-on en est t de notre gouvernement s'il présentait comme un obstacle à la paix la fantaisie absurde & impolitique d'établir en Italie je ne sais quelles républiques qui troubleroient tout le système établi dans la balance de l'Europe, si celle-ci apprenoit que la guerre ne se prolonge, que plusieurs états ne sont dévestes que pour faire triompher les principes révolutionnaires dans une contrée qui ne les appelloit pas. Point d'allies solides pour nous tant que nous semblerons incliner à la propagation de nos principes révolutionnaires au-dehors. La premiere loi, le premier besoin des états, c'est leur sureté intérience. En les alarmant sur celle-ci , n'espérez ptus de les sédeire, de les entraîner par su unes combinaisons Folitiques.

Je regarde donc cet objet important comme déja préjugé par la sagesse & la modération que le gouv en ment français veut mettre aujourd'hui dans sa conduite diplomatique; mais comme le mal s'exécute actuellement : comme une faction trouble l'Italie, & cherche par-là à mettre un obstacle nouveau à la paix, la tablie des écrivains est d'indiquer de telles menœuvres; & je présenterai quelques réflexions à ce sujet.

LACRETELLE, le jeune.

CORPSLEGISLATIF CONSEIL DES CINQ CENTS. Présidence du citoyen Cambachnès.

Séance du 7 frimaire.

Le beaufrere du représentant Vergniaux, envoyé à l'échafaud sous la tyrannie de Robespierre, adresse une pétition au conseil, par lequelle il demande que la république vienne au secours de la famille de cette victime de la tyrannie, qui est dans le mal aise & poie les deltes que Vergniaux a laissées en mourant.

Cette pétition est renvoyée à l'examen d'une commission spéciale.

Pelet, au nom de la commission des dépenses, propose deux projets de résolutions qui sont adoptés. Par le pr.-100 millions en numéraire sont mis à la discosition du ministre de la marine.

Sur la proposition de Siméon, le conseil prend une réfolution en vertu de laquelle les propositiones qui, astériourement à la loi du premier brumaire, an 2, avront stipulé dans les beaux à ferme qu'il feur sera payé quelque valeur séparément, & en équivalent de la dirac & des entres d'oits supprimés, sont autorisés à exiger ce paiement, mois sans intérêts.

Par une autre résolution , le conseil arrête que les

négociation e un spec-

IX.

tourner la

nséquence,

its, depuis d'y attirer

& que ce

mais le gé-

r une suite

-seulement

les troupes

al de divi-

sont jetés

pont, eu,

ont inspiré.

ent à com-

qui avoient e. A peine

nnemi s'est

iquelle il a

ilets & les es, calmes

n'y ont ié-

n pont, & te obligées

e de morts

er les trou:

rveiller les

comme de

ns avec auordres du

ant : lout

té tué fait

400 blessés

ie. On esnnemi doit

ne en face

eu inimagi-

re l'Angle-

e 5 octobre

on de tous

ement bri-

vcc la ré-

raine à dé-

ous perfet

ILLE.

а цпе ероhangement es les comions ayent des effets diplomaier da se-

d'un goucreint d'en ent d'être loix relatives aux amendes à consigner dans le cas de recours en cassation, seront strictement exécutées, si ce n'est pour les citoyens qui obtiendront de leurs municipalités un certificat d'indigence.

Le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 7 brumaire.

Le conseil, sur le rapport d'une commission, approuve une résolution du 4 messidor, qui annute comme illégales les élections faites par l'assemblée communale du canton de la Française.

Le conseil nomme, pour examiner la résolution qui prohibe l'entrée & la vente des marchandises anglaises, une commission composée des citoyens Lafond, Lecouteulx , Castillon , Poulain-Grandpré & Delacoste. -Voici cette resolution.

Art. 1er. L'importation des marchandises manufacturées provenant, soit des fabriques, soit du commerce anglais, est prohibée tant par mer que par terre, dans toute l'étendue de la république française.

II. Aucun batiment charge, en tout ou en partie, desdites marchaneses, ne pourra entrer dans les ports de la république, sous quelque prétexte que ce soit, à p ine d'être saisi sur-le-champ, sauf néanmoins l'application de la loi du 3 brumaire, an 3, dans les cas qu'elle a prévus.

III. Sont exceptés de l'article précédent les bâtimens au dessus de cent tonneaux, dont la nécessité de la relâche sera constatée de la maniere prescrite par les loix; mais dans ce cas le capitaine sera tonu de remettre, aussitôt son arrivée, aux préposés des douanes le manifeste indicatif des quantités, qualités & valeur des marchandiscs provenant des fabriques ou du commerce anglais, qu'il auroit à sen bord.

En cas de déchargement du navire, ces marchandises seront déposées, après inventaire fait par les préposés des douanes, dans un magasin fermant à trois cless, dont une restera entre les maias des préposés, l'autre entre celles du capitaine, & la troisieme sera remise à l'agent municipal de la commune.

Le capitaine ne pourra repartir avant qu'il ait été constaté que ces marchandises reconnues pour l'identité & la quantité, ont été rembarquées dans leur intégrité.

IV. Les marchandises de fabrique anglaise qui se trouveront dans un bâtiment pris sur l'ennemi , ou naufragé ou échoué, & celles qui proviendront de confiscation, seront assojetties à l'entrepôt & à la réexportation, & ne pomrent être vendues que sous ces conditions.

V. Sont r putées marchandises anglaises, quelle qu'en

soir l'origine , 1°. Toute espece d'étoffes & draps de laine, de coton

& de poil, ou mêlangés de ces matieres; toutes sortes de piques, basins, nankinettes & mousselinettes; les laines, cotona & poils filés, les tapis dits anglais;

2º. Toute espece de bonneterie de coton ou de laine, ume ou melangée;

3º. Les boutons de toute espece;

4º. Toute sorte de plaqué, tous ouvrages de clineail- in-18. Prix, 2 liv. 10 s. francs de port.

lerie fine, de coutellerie, tabletterie, horlogerie & autres ouvrages en fer, acier, étain, cuivre, airain, fonte, tole, fer-blane, ou autres metanx, polis ou non polis, purs ou mêlangės;

5°. Les cuirs tannés, corroyés ou non corroyés, ouvrés ou non ouvrés; les voitures montées ou non montées, les harnois & tous autres objets de sellerie;

6°. Les rubens, chapeaux, gazes & challs, connus sous la dénomination d'anglais;

7º. Toutes sortes de peaux pour gants , culottes ou gilets, & ces mêmes objets fabriques;

8º. Toute espece de verrerie & crystaux, autres que les verres servant à la lanetterie & à l'horlogerie. 9°. Les sucres raffinés en pains ou en pondre ;

10°. Toute espece de fayence connue sous la dénomination de terre de pipe ou grès d'Angleterre.

VI A dater de la publication de la loi, il est defendu à toute personne de vendre ou exposer en vente aucum objets provenant de fabriques ou du commerce anglais, & à tous imprimeurs d'imprimer aucuns avis qui annonceroient ces ventes.

16 6

L

l'agr

encor patri le ci

mear

pour

batail

talens

état

comn

a eu

Cors

cadre

mais

plusi

auro

venu

Si o

parv

Le & ar

angla cano

maiq

milli

C fois. la vi

patre

Su

Toutes enseignes ou affiches indiquant des objets ou des ventes de marchandises anglaises, seront retirées dans les vingt-quatre heures ..

VII. Tout individu qui auroit, soit pour son comple personnel, soit pour le compte d'autrui, soit seulement en dépôt, des objets de fabrique anglaise, sen tenu de remettre, dans les trois jours de la publication de la loi, à l'administration municipale du canton dem lequel ils sont déposés, un état détaillé contenant leur quantité, qualité & valeur.

L'administration municipale déléguera, dans les cinq jours qui suivront la déclaration, un de ses membres, en présence duquel les objets déclarés seront vérifiés & mis par les propriétaires ou dépositaires, en tonneaux, balles, ballots, caisses ou malles, ensuite ficelés & sollés da sceau de l'administration.

Ces objets ainsi renfermés resteront à la garde des déclarans, qui s'en chargeront sur le procès-verbal de l'alministration, & se soumettront à les représenter à toule réquisition.

Au moment de leur sortie du lieu du dépôt pour le réexportation, l'administration municipale délivrera un acquit à caution, qui sera visé dans le dernier burea des douanes de sortie, & rapporté dans les deux mois l'administration qui l'aura délivré, pour servir de décharge (La fin à demain). an soumissionnaire.

Bourse du 7 brumaire. Mandat, 4 liv. 9 sols.

Toyage pittoresque en Angleterre, traduit de l'anglais de Willia Voyage pittoresque en Angleterre, traduit de l'anglais de William; par Guedon de Berchere, orné de 50 gravures à la manistanglaise, représentant les plus beaux sites & les monumens ancie & modernes; 2 vol. in-5°. broch., 12 liv. & 15 liv. francs de par par la poste A Paris, chez A. J. Dugour, libraire, rue des Grands Augustins, n°. 15.

Le Voyage d'hiver, traduction libre de l'allemand de M. Jacobi par M. Armandry. Lausame, 1796, in-5°. A Paris, chez le mèm libriare, 1 liv. 4 s. franc de port.

On trouve à la même adresse l'Histoire d'Olivier Cromwel, 2 min-18. Piris, 2 liv. 10 s. francs de port.